



Saisie integralite loyer locataire

Par **Gregoryc**, le 21/11/2023 à 19:57

Bonjour,

j ai été condamné à une clause pénale sur un achat immobilier. Les huissiers demandent à mon locataire de payer le loyer directement à eux sans que j en sois prévenu. Je dispose d'une résidence secondaire que j aimerais mettre en saisie mais l huissier me répond que c'est le créancier qui décide . Le problème est que j ai des charges et que je ne perçois plus de revenus pour y faire face (impôts charges). Que dois je faire ? Sachant que la valeur de ma résidence secondaire est très largement supérieure à cette créance.

cordialement

Par **Pierrepauljean**, le 21/11/2023 à 20:06

bonjour

c'est une question de délai: la vente d'un bien immobilier prend un certain nombre de mois

le créancier est certain de percevoir la somme due, même étalée sur plusieurs mois

il est aussi possible, pour avoir des liquidités, de prendre une hypothèque sur votre résidence secondaire

Par **Marck.ESP**, le 21/11/2023 à 20:12

Bonsoir

Quelle est votre interprétation de "mettre en saisie" ?

Par **Visiteur**, le 21/11/2023 à 20:27

Bonjour,

Vous pouvez mettre en vente votre résidence secondaire pour payer votre dette, vous pouvez

aussi la mettre en location, ou encore souscrire un crédit en utilisant cette résidence comme garantie hypothécaire.

Vous pourrez percevoir vos loyers à nouveau après main levée de la saisie et lorsque la dette sera réglée.

Par **Gregoryc**, le **21/11/2023** à **20:36**

Merci pour vos réponses !

Le problème est que cette résidence secondaire m a été transmise en donation partagé et assortie d une clause d inaliénabilité donc je ne peux la vendre que si elle est saisie. Quant à l hypothèque de cette dernière, la banque ne m accordera pas le crédit. En fait j ai proposé 2000€ par mois et le fait que le créancier prenne le loyer (qui me sert à rembourser le crédit) m empêche de faire face aux charges vu qu'il ne me reste plus rien pour vivre. Quel recours ai je pour pouvoir subvenir à mes charges ?

Par **Visiteur**, le **21/11/2023** à **21:16**

Un dossier de surendettement.

Rien n'empêche de mettre en location la résidence secondaire ?

Par **Gregoryc**, le **21/11/2023** à **23:54**

Non rien, et je le loue en saisonnier mais si dès que je rentre de l argent ils le prennent, je vois pas comment m en sortir.je vais me pencher sur le dossier de surendettement.
Merci !

Par **youris**, le **22/11/2023** à **08:34**

bonjour,

la saisie des loyers par votre créancier via un commissaire de justice est plus rapide et sur que de pratiquer une saisie immobilière.

avec une résidence secondaire que vous pouvez louer pour payer vos dettes, rien n'indique que votre dossier de surendettement sera recevable.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **22/11/2023** à **08:43**

Alors à ce niveau, il vous faut voir un avocat.